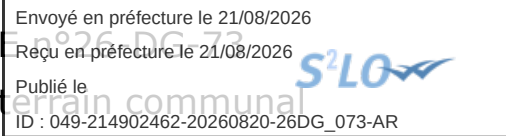




DÉCISION DU MAIRE

Mise à disposition d'un terrain communal

39, rue Paul Valéry



Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé,
Vice-Président d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 visée par la Préfecture de Maine et Loire le 23 mars 2026 donnant délégation au Maire pour conclure et réviser du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la commune des Ponts-de-Cé est propriétaire de deux terrains situés rue de la Gare aux Ponts-de-Cé, sur les parcelles cadastrées AL 647, d'une contenance totale de 75 m² ;

Considérant que M. [REDACTED] souhaite occuper et entretenir la parcelle mentionnée ci-dessus, déjà intégrée physiquement à leur propriété ;

Considérant qu'en contrepartie de l'entretien dudit bien la collectivité a décidé de mettre cet espace à leur disposition sans contrepartie financière ;

Considérant que la présente décision annule et remplace la décision n° 25-DG-126 ;

Décide :

Article 1 : Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé accepte la signature d'une convention d'occupation précaire conclue avec M. [REDACTED] relative à un terrain situé 39, rue Paul Valéry, 49130 Les Ponts-de-Cé,

Article 2 : La présente convention est conclue à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une durée d'une année.

La convention pourra être renouvelée par tacite reconduction dans la limite de 11 année supplémentaire.

Article 3 : La présente convention est consentie à titre gratuit en contrepartie de l'entretien dudit espace.

Article 4 : La présente décision annule et remplace la décision 25-DG-126.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune des Ponts-de-Cé sera chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation lui sera adressée,

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation, dans le délai de deux mois, auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Fait aux Ponts-de-Cé,

Le Maire

Jean-Paul Pavillon



Signé électroniquement par : Jean-Paul
PAVILLON
Date de signature : 20/08/2026
Qualité : Maire